

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22.069

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 mai 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 mai 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Françoise LARRIEU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ET COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES COMMUNES ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 201-2 et L 272-1 qui prévoient que, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une commune et de ses établissements publics rattachés, il peut être décidé de mettre en place auprès de la commune intéressée, des Commissions Administratives Paritaires communes, compétentes pour chaque catégorie de fonctionnaires, ainsi que des Commissions Consultatives Paritaires communes pour les agents territoriaux contractuels.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 mai 2022 et la consultation des organisations syndicales intervenue les 14 et 20 avril 2022.

Considérant l'intérêt de disposer de Commissions Administratives Paritaires communes pour chaque catégorie et de Commissions Consultatives Paritaires communes pour l'ensemble des agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de créer, à compter des prochaines élections professionnelles de décembre 2022, des Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale de Royan,
- de créer, à compter des prochaines élections professionnelles de décembre 2022, une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale de Royan,
- de placer les Commissions Administratives Paritaires et la Commission Consultative Paritaire sous l'autorité territoriale de la Ville de Royan.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 mai 2022

Le Maire,

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

Patrick MARENGO

